

M. WASHBURNE
AMBASSADEUR AMÉRICAIN A PARIS
AVERTISSEMENT

Un mois après la publication de *La Guerre civile en France*, parvenue en Amérique dans les derniers jours de juin 1871, le Conseil général fit tenir un autre document aux Internationaux des États-Unis. Ce document dénonçait Washburne, ambassadeur à Paris du gouvernement du général Grant, pour son attitude perfide à l'égard de la Commune, pendant la semaine sanglante¹.

Un mot sur les origines de ce document qui se réfère à des témoignages de Serrailier et de Reid.

Auguste Serrailier nous est connu : cet ouvrier cordonnier, élu par le II^{ème} arrondissement à la Commune, était membre de l'Internationale ; il avait réussi à échapper aux Versaillais et s'était réfugié à Londres.

Robert Reid était un journaliste écossais qui avait vécu à Paris sous la Commune. Il était revenu en Angleterre dans l'intention « d'apporter la lumière de la vérité » sur cet événement. Il avait senti qu'en s'adressant à l'Internationale sa tâche en deviendrait plus aisée. Aussi écrivit-il à Marx, le 30 juin 1871, en ces termes :

Monsieur,

En considérant les abondantes déclarations faites avec préméditation et avancées sans aucune preuve contre la Commune de Paris, et dont l'objet est de fournir à Jules Favre les moyens de dénoncer l'Internationale et d'entraîner les autres gouvernements dans une croisade contre l'Association et les libertés du peuple ; afin de contrebattre cette campagne infâme, il est de la plus haute importance que les faits — tels qu'ils se sont réellement produits pendant la Commune — soient dévoilés au monde. Croyant qu'il n'est guère de gens qui en savent plus que moi sur ces événements, et étant dans le plus grand désir de présenter au public les informations que je possède pour soutenir la cause de la Commune. Demain soir, je me mettrai à la disposition de votre sous-comité pour voir comment vous voudriez coopérer avec moi à cet effet.

Respectueusement vôtre,

ROBERT REID².

¹ Nous sommes redevables des informations documentaires qui suivent à l'historien A. Landy ; elles sont extraites des chapitres VII et X de son très intéressant ouvrage encore inédit : Les États-Unis et la Commune de Paris.

² L'original de cette lettre se trouve à l'Institut Marx-Engels-Lénine de Moscou. Dans les Procès-verbaux des séances du Conseil général de l'Internationale, au 4 juillet, on lit :

« Le citoyen Marx dit : M. Robert Reid, récemment encore correspondant du *Telegraph* à Paris, et qui a habité Paris pendant seize ans, se prépare à faire des conférences sur la Commune de Paris — à travers l'Angleterre — et, d'après la conversation que nous avons eue avec lui, nous sommes sûr qu'il agira dans l'intérêt de l'Internationale. Nous proposons donc qu'il soit remis à M. Reid 500 exemplaires de l'adresse pour la vente et qu'on lui permette de prendre une commission de 35%. Le citoyen Engels appuie la proposition : il est certain que Reid fera du bon travail ; celui-ci leur a fourni d'intéressantes déclarations qui prouvent le rôle abominable joué par la presse de ce pays à l'égard de la Commune. Le *Telegraph* a supprimé des passages des lettres et télégrammes qu'il avait adressés, parce qu'ils donnaient des renseignements véridiques favorables à la Commune. Le citoyen Harris appuie la proposition : il est indispensable de faire connaître la vérité au peuple ; des individus comme Wolff font tout ce qu'ils peuvent pour faire du tort à la mémoire de la Commune. Le citoyen Weston est tout à fait d'accord sur la nécessité de donner de la publicité à l'Adresse et ne connaît pas de meilleur moyen que de voter la proposition. La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le lendemain, Reid vint trouver Marx qui lui accorda de nouveaux entretiens ; c'est alors que fut évoquée l'attitude de Washburne, ambassadeur américain à Paris, à l'égard de la Commune.

Un sous-comité, ayant Marx à sa tête, se réunit le 7 juillet et décida de rédiger une Adresse contenant les déclarations de Reid et de Serrailier. A la session du Conseil général du 11 juillet, le texte, lu par Marx, fut adopté à l'unanimité ; il fut décidé de le publier en qualité de manifeste du Conseil général³.

Le document fut adressé au Comité central de l'Internationale pour l'Amérique du Nord, à New-York. Ce comité lui donna carrière en y adjoignant un texte d'introduction, daté du 1er août⁴.

L'introduction se présentait ainsi :

Aux travailleurs des États-Unis.

Camarades ouvriers, le ci-joint appel est ici soumis à votre examen. Jugez par vous-mêmes de la duplicité de langage de M. Washburne, représentant des États-Unis à Paris, dans ses rapports avec la Commune. Et si votre esprit se trouvait influencé au sujet de la Commune, frères, n'oubliez pas que toutes vos informations à cet égard vous arrivent par le canal de ses adversaires les plus implacables, la presse vendue. N'oubliez pas que la «Commune» était un gouvernement des travailleurs, et, comme tel, haï, redouté, calomnié par toutes les classes privilégiées et par leurs trompettes qui retentissent partout ; elles en font de même à l'égard de toute agitation ouvrière dans ce pays (voyez par exemple la grève des mineurs, la soi-disant émeute de Scranton, la grève à Amador, en Californie). N'oubliez pas que la «Commune» a combattu et succombé en proclamant les droits que vous possédez ou que vous vous efforcez de conquérir, à savoir le droit de vous gouverner vous-mêmes et le droit pour le travailleur à posséder les fruits de son travail.

Nous sommes prêts à fournir à ceux qui le demanderaient l'ouvrage qui constitue une défense complète de la Commune, tel que l'a publié le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs. Quant à M. Washburne, nous n'avons rien de plus à en dire que ceci : il appartient à cette grande famille des parasites d'État, qui trouvent leur pitance au râtelier public et qui vadrouillent dans presque tous les États de la Confédération du Nord.

Le document était publié à la suite.

P.A.

³ Dans les Procès-verbaux de la séance du 11 juillet du Conseil général, il est rapporté : « Le secrétaire indique qu'une réunion du sous-comité s'est tenue, le vendredi soir 7 juillet pour prendre en considération la conduite de M. Washburne, « ambassadeur américain à Paris », pendant le siège de la Commune par les troupes de Versailles. Il fut décidé de rédiger et de présenter au Conseil une Adresse au Comité central de l'Internationale aux États-Unis, comprenant deux déclarations. Le citoyen Marx lut alors l'Adresse, faisant remarquer que les déclarations ne pouvaient être modifiées, puisque les deux citoyens qui les avaient faites en avaient la responsabilité et étaient prêts à en témoigner sous serment, s'il était nécessaire. Le citoyen Buttery proposa, et le citoyen Lessner appuya la proposition, que l'adresse fût acceptée, avec le rapport du sous-comité. Voté à l'unanimité. »

⁴Le Comité central s'entendit probablement avec Dana, rédacteur du Sun, pour faire publier le document sans retard.

ADRESSE
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS
AU COMITÉ CENTRAL DE NEW-YORK
POUR LES SECTIONS DES ÉTATS-UNIS⁵

Citoyens,

Le Conseil général de l'Association considère comme un devoir de vous éclairer sur la conduite tenue, pendant la guerre civile en France, par M. Washburne, l'ambassadeur américain.

I. — Le rapport suivant a été fait par M. Robert Reid, un Écossais qui a vécu dix-sept ans à Paris et qui, durant la guerre civile, a été correspondant du Daily Telegraph de Londres et du Herald de New-York. Nous devons faire remarquer, en passant, que le Daily Telegraph, dans l'intérêt du gouvernement de Versailles, a été jusqu'à falsifier les courtes dépêches télégraphiques que lui transmettait M. Reid. M. Reid, de retour en Angleterre, est prêt à confirmer par serment son rapport :

Le bourdonnement du tocsin d'alarme, mêlé aux grondements du canon, continuait toute la nuit. Il était impossible de dormir. Où sont, pensai-je, les représentants d'Europe et d'Amérique ? Est-il possible que, dans cette effusion de sang innocent, ils ne feroient aucun effort de conciliation ? Je ne pus supporter cette idée plus longtemps, et, sachant que M. Washburne était en ville, je résolus d'aller le voir. C'était, je pense, le 17 avril ; du reste, la date exacte peut être déterminée par ma lettre à Lord Lyons⁶, auquel j'écrivis le même jour. En arrivant aux Champs-Élysées, qui se trouvaient sur mon chemin pour aller chez M. Washburne, je rencontrai de nombreuses voitures d'ambulance remplies de blessés et de mourants. Des bombes éclataient tout autour de l'Arc-de-Triomphe et bien des personnes inoffensives venaient s'ajouter à la longue liste des victimes de M. Thiers.

Arrivé n° 95, rue de Chaillot, je m'adressai au concierge de l'ambassade et fus envoyé au second étage. La hauteur que vous occupez dans l'escalier est, à Paris, une indication presque infaillible de votre fortune et de votre position, une espèce de baromètre social. Nous trouvons là un marquis au premier étage et un humble artisan au cinquième.

Étant dans la chambre des secrétaires, je m'informai de M. Washburne. « Désirez-vous le voir personnellement ? — Je le désire. » Mon nom lui ayant été communiqué, je fus admis en sa présence. Il était étendu dans un fauteuil, lisant un journal. Je m'attendais à le voir se lever, mais il resta assis, gardant son journal devant lui, un acte d'insigne grossièreté dans un pays où le peuple est généralement si poli.

Je dis à M. Washburne que nous trahirions la cause de l'humanité si nous ne nous dévouions pas à amener une conciliation. Que nous réussissions ou non, c'était, à tous événements, notre devoir de faire une tentative et le moment semblait le plus favorable, lorsque les Prussiens pressaient justement Versailles, de prendre des mesures définitives. L'influence réunie de l'Amérique et de l'Angleterre ferait pencher la balance en faveur de la paix.

⁵ Nous publions le texte sur la traduction qui en a été faite dans L'Égalité, journal de l'Association internationale des travailleurs de la Suisse romande, du 3 août 1871 (3e année nos 13-14). Le même numéro publie le début de La guerre civile en France dont la suite paraît dans les numéros 15 et 16.

⁶ Lord Lyons, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris d'octobre 1887 au 1er novembre 1887.

M. Washburne dit : Les hommes de Paris sont des rebelles ; qu'ils déposent les armes. Je lui répondis que la Garde nationale avait le droit de garder ses armes, mais que ce n'était pas là la question. Lorsque l'humanité est outragée, le monde civilisé a le droit d'intervenir, et je vous demande de coopérer avec Lord Lyons à cet effet.

—M. WASHBURNE : Ces hommes de Versailles n'écouteront rien.

—Si vous refusez, la responsabilité morale retombera sur vous.

—M. WASHBURNE : Je ne vois pas cela. Je ne puis rien faire en cette matière. Voyez plutôt Lord Lyons.

Ainsi se termina notre entrevue. Je quittai M. Washburne tristement désappointé. Je trouvais en lui un homme rude et arrogant, n'ayant rien de cette fraternité que l'on s'attendait à rencontrer dans le représentant d'une république démocratique. A deux reprises, j'avais eu l'occasion d'avoir une entrevue avec Lord Cowley⁷, lorsqu'il était notre représentant en France, et ses manières franches et courtoises formaient un contraste frappant avec la tenue froide, prétentieuse et visant à l'aristocratie de l'ambassadeur américain.

J'insistai alors auprès de Lord Lyons, lui écrivant que, dans l'intérêt de l'humanité, l'Angleterre était tenue de tenter un sérieux effort de réconciliation, étant convaincu que le gouvernement anglais ne pouvait envisager froidement des atrocités, comme les massacres de Clamart et du Moulin-Saquet, pour ne pas parler des horreurs de Neuilly, sans encourir la malédiction de tout ami de l'humanité. Lord Lyons me fit répondre verbalement par l'entremise de M. Édouard Malet, son secrétaire, qu'il avait adressé une lettre au gouvernement⁸ et qu'il accepterait volontiers toute communication que je lui ferais sur le même sujet. A un moment, les circonstances furent très favorables à une conciliation, et, si notre gouvernement avait pesé de son poids dans la balance, on eût épargné au monde le carnage de Paris. En tout cas, ce ne fut par la faute de Lord Lyons si le gouvernement anglais manqua à ses devoirs⁹.

Revenons à M. Washburne. Le mercredi 24 mai, après-midi, je passais par le boulevard des Capucines, lorsque je m'entendis appeler par mon nom, et, me retournant, je vis M. Hossart à côté de M. Washburne dans une voiture ouverte, entouré d'un grand nombre d'Américains. Après les saluts d'usage, j'entrai en conversation avec le Dr Hossart.

La conversation, qui roulait sur les scènes horribles qui se passaient aux alentours, devint générale, quand M. Washburne, s'adressant à moi de l'air d'un homme qui est sûr de ce qu'il dit : Tous ceux qui appartiennent à la Commune et ceux qui sympathisent avec elles seront fusillés. — Hélas ! je savais qu'on tuait vieux et jeunes pour le crime de sympathie, mais je ne m'attendais pas à l'entendre dire semi-officiellement par M. Washburne ; alors qu'il répétait cette phrase sanguinaire, il était encore temps pour lui de sauver l'archevêque¹⁰.

⁷ Lord Cowley, neveu de Wellington, fut ambassadeur à Paris de 1852 à 1867.

⁸ Britannique.

⁹ Lord Lyons écrivait à Granville, ministre des Affaires étrangères britannique, le 26 mai: « Les massacres ne sont qu'une affaire déplaisante qu'il vaudrait mieux oublier vite.. »

¹⁰ Washburne avait reçu, le 18 avril, du nonce Chigi, un message confidentiel lui demandant d'intervenir en faveur de l'archevêque Darboy. Washburne alla voir Cluseret, alors délégué à la Guerre, le 23 avril, pour lui parler de cette question. L'archevêque remit, le 10 mai, un mémorandum à Washburne ; Darboy espérait que Thiers échangerait Blanqui prisonnier contre lui-même et quatre ou cinq autres personnes arrêtées en représailles des massacres des Versaillais — personnes que Thiers pourrait désigner à son gré. Washburne transmit le mémorandum au nonce. Le 12 mai, Chigi informa l'ambassadeur américain de la réponse négative de Thiers. Darboy était un gallican qui avait résisté au Concile du Vatican (1870), au dogme de l'Infaillibilité pontificale et, de ce fait, était fort mal vu de la majorité monarchiste de l'Assemblée versaillaise.

II. Le 24 mai, le secrétaire de M. Washburne vint offrir à la Commune, qui siégeait à la mairie du XI^{ème} arrondissement, une proposition émanée des Prussiens pour un arrangement entre les Versaillais et les fédérés¹¹ sur les bases suivantes :

Suspension des hostilités ;

Réélection de la Commune, d'un côté, et de l'Assemblée nationale, de l'autre ;

Les troupes de Versailles quittent Paris et s'installent autour des fortifications ;

La garde de Paris continue à être confiée à la Garde nationale ; Personne ne pourra être poursuivi comme servant ou ayant servi dans l'armée fédérale.

La Commune, dans une séance extraordinaire, accepta ces propositions en stipulant que la France aurait deux mois pour se préparer aux élections générales pour une assemblée constituante.

Une seconde entrevue eut lieu avec le secrétaire de l'ambassade américaine. Dans sa séance du matin, 25 mai, la Commune résolut d'envoyer cinq citoyens — parmi lesquels Vermorel, Delescluze et Arnold — comme plénipotentiaires à Vincennes, où, d'après l'information donnée par M. Washburne, un délégué prussien devait se trouver¹². Mais la députation fut empêchée par les gardes nationaux à la porte de Vincennes. A la suite de cela, une dernière entrevue eut lieu entre le même secrétaire américain et le citoyen Arnold, le 26 mai : celui-ci, muni d'un sauf-conduit américain, se présenta la même jour à Saint-Denis, mais il ne fut pas reçu par les Prussiens. Le résultat de cette intervention américaine, qui fit croire à un armistice et à une intervention des Prussiens entre les belligérants, fut, dans le moment le plus critique, de paralyser la défense pour deux jours. En dépit des précautions prises pour tenir secrètes les négociations, elles vinrent à la connaissance des gardes nationaux, qui, pleins de confiance dans la neutralité prussienne, se rendirent dans les lignes prussiennes pour se constituer prisonniers. On sait comment leur confiance fut trompée par les Prussiens, qui les reçurent à coups de fusil et qui livrèrent les survivants au gouvernement de Versailles.

Durant tout le cours de la guerre, par l'entremise de son secrétaire, M. Washburne ne cessa d'informer la Commune de ses ardentes sympathies, que seule sa position

Un Anglais, Norcott, fit néanmoins une nouvelle tentative auprès de Thiers, en vue de l'échange des prisonniers. Le secrétaire de Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire, informa l'Anglais que sa proposition ne pouvait être retenue. Flotte, le 13 mai, essaya encore de fléchir Thiers, qui lui répondit ne pouvoir rien faire sans l'autorisation de l'État-major, lequel était hostile à tout échange. Flotte offrit enfin, le 14 mai, de faire relâcher et de conduire à Versailles les soixante-quatorze prisonniers de la Commune, contre la seule liberté de Blanqui. Thiers maintint son refus. Le 18 mai, Washburne reçut de Rigault l'autorisation de rendre visite à Darboy, qu'il alla voir deux fois, les 19 et 21 mai. Washburne, par la suite (Recollections, II, p. 172 et sq.), rendit la Commune responsable de l'exécution de l'archevêque, sans tenir compte de l'attitude de Thiers.

¹¹ Dans le texte de L'Égalité : les fédéraux

¹² Sur la question de l'intervention de l'ambassade américaine, les 24 et 25 mai, à la mairie du XI. arrondissement, on pourra consulter les témoignages des hommes de la Commune : (B. Malon, *La Troisième Défaite du prolétariat français*, 1871, p. 453-480), qui n'ajoute rien à la déclaration de Serrailier; les enquêtes faites auprès de J.-B. Clément, de Pindy, de Vaillant par Max Vuillaume (*Mes Cahiers rouge*, Paris, 1908-1914, 7^e cahier de la 108 série). G. Bourgin donne la photographie d'un Harry Walden, secrétaire de l'ambassade des États-Unis, qui proposa une médiation pour le compte des Allemands, le 25 mai (G. Bourgin, *Histoire de la Commune*, p. 387), sans donner d'autre source. Laronze fait allusion un attaché de l'ambassade américaine (M. Steinwerk) qui aurait été chargé de cette intervention — selon une déclaration d'Arnold à un officier versaillais conservée au dossier des archives du ministère de la Guerre (Laronze, *Histoire de la Commune*, Paris, 1928, p. 614.617).

Nous ne pouvons qu'indiquer l'analyse particulièrement fouillée d'A. LANDY (chapitre VII de son ouvrage inédit : *Les États-Unis et la Commune de Paris*) sur cette difficile question. Retenons sa conclusion : « En l'absence de preuve documentaire décisive, le problème demeure un mystère à élucider. Pourtant, dans le cadre de ces journées tragiques des dernières luttes de la Commune, l'incident apparaît clairement comme un stratagème de guerre qui servit les intérêts des ennemis de la Commune. Directement ou indirectement, l'ambassade américaine apporta une petite contribution finale, destinée à favoriser les bourreaux de la Commune

diplomatique l'empêchait de manifester publiquement, et de sa réprobation décidée pour le gouvernement de Versailles.

Ce paragraphe II est écrit par un membre de la Commune de Paris, qui est prêt, comme M. Reid, à faire serment de la vérité de ses assertions.

Pour bien apprécier la conduite de M. Washburne, il faut lire les déclarations de M. Robert Reid et celles du membre de la Commune comme un tout complet, comme la partie et la contrepartie d'un même schéma.

Tandis que M. Washburne déclarait à M. Reid que les communalistes étaient des rebelles qui méritaient leur sort, il déclarait à la Commune ses sympathies pour la cause de celle-ci et le mépris que lui inspirait le gouvernement de Versailles. Le même 24 mai, où, en présence du Dr Hossart et de beaucoup d'Américains, il informait M. Reid que non seulement les communalistes, mais même ceux qui sympathisaient avec eux, étaient inévitablement voués à la mort, il informait, par son secrétaire, la Commune que non seulement ses membres auraient la vie sauve, mais encore tous les membres de l'armée fédérale.

Nous vous prions, chers citoyens, de mettre ces faits sous les yeux de la classe ouvrière des États-Unis et de les inviter à décider si M. Washburne est digne de représenter la République américaine.

11 juillet 1871.

Le Conseil général de l'Association internationale
des travailleurs (suivent les signatures)¹³

¹³ L'Égalité ne donne pas les noms des membres du Conseil général.

L'Adresse dénonçant Washburne fut publiée dans *le New York Sun* du 1^{er} août 1871, avec l'introduction du Comité central de New-York. Cette même Adresse fut également publiée par le *Workingman's Advocate* du 5 août, par le *National Standard* du 9 septembre, par le *Woodhull and Claflin Weekly* du 30 septembre, avec ou sans l'introduction précitée. Le Comité central de New-York porta cette déclaration devant la convention de la National Labor Union, qui se tint du 7 au 10 août 1871 à Saint-Louis. Mais la convention, influencée par des éléments réformistes, n'en reprit pas l'examen dans ses discussions. En France, le gouvernement de Thiers, dans le cadre de la répression contre l'Association internationale, interdit toute publication de l'Adresse contre Washburne.